

Québec, le 21 octobre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'apporte une réponse à la pétition parrainée par le député de Chomedey, M. Guy Ouellette et portant sur la volonté de rendre obligatoire, par voie réglementaire, l'achat de livres d'auteurs et d'éditeurs québécois par les acheteurs institutionnels, qui sont déjà tenus d'acheter leurs livres imprimés dans au moins trois librairies agréées de leur région.

Il ne paraît pas nécessaire d'obliger par règlement les bibliothèques publiques et scolaires, et tout autre acheteur institutionnel, à acheter des livres québécois, puisqu'elles le font déjà en quantité appréciable, année après année.

Il importe également de mentionner que le Ministère de la Culture et des Communications appuie historiquement l'acquisition de livres et de périodiques édités au Québec, par l'entremise du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA), à l'aide d'un incitatif à l'achat. Il n'a toutefois jamais établi de quotas d'achat de livres ou périodiques québécois pour les bibliothèques publiques, dont les règles de fonctionnement et de gestion relèvent des municipalités.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a quant à lui nouvellement ajouté une précision à sa mesure visant l'acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires dans les bibliothèques scolaires qui permet de favoriser la littérature québécoise.

... 2

Aussi, suivant l'importance accordée par le gouvernement à la mission des bibliothèques publiques et à l'industrie québécoise du livre, une bonification historique de 7 millions de dollars des enveloppes budgétaires dédiées aux acquisitions documentaires des bibliothèques publiques a été annoncée en 2020-2021 pour un total de 27,8 millions de dollars. De plus, le 5 septembre 2019, le gouvernement a annoncé d'une bonification de 5 millions de l'enveloppe annuelle destinée à l'achat de livres dans les bibliothèques scolaires, portant à 20 millions par année, pour les 4 prochaines années, le budget d'achat de livres par les bibliothèques scolaires. Finalement, le Plan de relance économique du milieu culturel, lancé le 1<sup>er</sup> juin 2020, contient d'ailleurs une mesure dont l'enveloppe est de 13 millions de dollars visant à « soutenir les initiatives collectives promotionnelles visant à augmenter la visibilité et la notoriété des produits culturels québécois afin de stimuler la demande et d'accroître les revenus ».

En somme, le soutien gouvernemental à la création littéraire québécoise ne s'est jamais exprimé par l'obligation d'achat de livres québécois par les bibliothèques, celles-ci s'adonnant d'ailleurs à ce type d'acquisition sans contrainte et de façon significative. Le soutien prend plutôt la forme d'un éventail de mesures de soutien qui favorisent le développement, la valorisation et la promotion de la littérature québécoise.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

N/Réf. : 38708